

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Crise sanitaire et économique liée au coronavirus

Soutenir les apprenties, les apprentis et les entreprises formatrices

A l'initiative du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), un nouveau train de mesures est lancé en faveur de l'apprentissage et des entreprises formatrices à hauteur de 4.5 millions de francs. Ce dispositif renforce les mesures efficaces décidées en 2020 et propose de nouvelles actions pour soutenir le recrutement des apprenties et des apprentis dans les entreprises, toujours fortement entravé. Le Conseil d'Etat et les partenaires de la formation professionnelle entendent améliorer les possibilités d'orientation et de stages rendues difficiles par la crise sanitaire et économique.

Le Conseil d'Etat reconduit un plan de mesures d'aide aux apprenties, aux apprentis et aux entreprises formatrices pour soutenir ce secteur et aider à relancer la formation professionnelle. Ces nouvelles actions visent à atténuer les effets de la crise économique et sanitaire qui impacte encore fortement l'entrée en formation professionnelle et s'inscrivent dans la volonté affichée du Conseil d'Etat de valoriser la formation professionnelle mentionnée dans les priorités du programme de législature (2017-2022). En 2020, alors que les prévisions étaient mauvaises, les mesures décidées par les Départements de la formation et de l'économie (DFJC et DEIS) avaient permis la signature de 6469 contrats d'apprentissage et, finalement, une progression de 1.3% par rapport à l'année précédente !

Des mesures qui ont fait leurs preuves

Parmi les mesures qui ont permis ce résultat, plusieurs sont reconduites. Le délai d'enregistrement des contrats d'apprentissage est prolongé au 31 octobre 2021 (au lieu du 31 juillet). Les jeunes qui ont un projet d'apprentissage, mais pas encore de contrat à la fin août, peuvent suivre les cours professionnels tout en étant coachés pour trouver une place disponible. Les entreprises formatrices sont sensibilisées aux avantages (partage des frais administratifs, de la supervision, etc.) de se mettre en réseau pour former un ou plusieurs jeunes. La constitution d'équipe de cinq à huit jeunes (Junior Teams) se formant au même métier est également soutenue. La

création de l'offre de formations mixtes alliant la formation à plein temps en 1^{re} année et en dual dès la 2^e est par ailleurs consolidée. Enfin, les apprenties et apprentis qui auraient perdu leur emploi durant la période de pandémie seront encadrés par les commissaires professionnels et les conseillers aux apprentis pour trouver une entreprise qui leur permet de terminer leur formation.

Deux nouvelles actions pour compléter le dispositif de soutien

La recherche de places d'apprentissage des élèves de l'école obligatoire est soutenue par deux nouvelles prestations, dont un partenariat avec l'association « Démarche ». Cette coopérative active depuis plus de vingt ans dans le secteur de l'accompagnement vers l'insertion sur le marché du travail accompagnera les jeunes dans leurs recherches de places de stages et les soutiendra au moment de leur postulation. En parallèle, les élèves pourront se faire une première idée des réalités pratiques de certains métiers grâce à l'ouverture de places d'observation dans les cours interentreprises et l'organisation de stages de découvertes des métiers par des associations professionnelles.

Avec ces nouvelles actions, le Conseil d'Etat veut faire face à l'actuel recul d'environ 10% du nombre de places d'apprentissage disponibles sur le plan cantonal et aux 12% de contrats signés en moins par rapport à 2019, année de référence d'avant la pandémie. Le processus de recrutement dans les entreprises est toujours fortement entravé. Il s'agit donc d'offrir l'opportunité aux candidates et candidats de rencontrer les entreprises formatrices et d'effectuer leurs stages qui participent activement au processus d'embauche. L'ensemble de ces mesures pilotées par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture présente un coût total de 4.5 millions de francs. Des subventions fédérales liées à la Task Force "Perspectives Apprentissage 2020" pourront, suivant le projet, contribuer aux financements des différentes actions de ce plan de relance pour un maximum de 3 millions de francs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 avril 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat

DEF, Lionel Eperon, directeur général de l'enseignement postobligatoire